Communiqué sur la COVID-19

La situation actuelle concernant la pandémie mondiale causée par le nouveau coronavirus (COVID-19) exige une vigilance sans précédent pour l'ensemble de la population. Le secteur porcin est évidemment aussi interpellé par cette situation. Le présent communiqué a pour but de répondre à certains questionnements spécifiques à ce secteur d'activité.

1- Qu'est-ce que la COVID-19?

La COVID-19 est une maladie respiratoire causée par un coronavirus qui n'avait pas encore été identifiée chez l'Homme.

2- Qu'est-ce qu'un coronavirus?

Les coronavirus constituent une grande famille de virus. Certains provoquent des maladies chez les humains et d'autres chez les animaux. Les coronavirus humains sont courants et se traduisent généralement par de légers malaises, semblables à ceux du rhume. Dans de rares cas, les coronavirus infectant les animaux sauvages peuvent infecter des personnes; plus rarement encore, ils peuvent se transmettre par contact étroit de personne à personne.
Les coronavirus appartiennent à la famille des *Coronaviridae*. Les coronavirus alpha et bêta infectent généralement les mammifères, tandis que les coronavirus gamma et delta infectent généralement les oiseaux et les poissons. Jusqu'à l'apparition du COVID-19, qui est un bêtacoronavirus, il n'existait que six coronavirus connus capables d'infecter l'humain et de provoquer des maladies respiratoires. La COVID-19 montre une forte ressemblance aux coronavirus dérivés des chauves-souris et une faible similitude aux coronavirus des animaux domestiques.

3- Est-ce que la COVID-19 peut infecter les animaux domestiques, incluant les porcs?

Il n'existe actuellement aucune évidence scientifique indiquant que les animaux domestiques puissent être infectés par ce nouveau coronavirus. De plus, il n'y a actuellement aucune preuve indiquant que les animaux domestiques, ou des produits d'animaux, pourraient être une source d'infection pour les humains. Selon les enquêtes menées par le département chinois de la santé, la souche du nouveau coronavirus (COVID-19) a été isolée dans des échantillons environnementaux prélevés dans un marché d'animaux sauvages. Après la détection de cas humains, les services vétérinaires chinois ont effectué des tests sur des d'échantillons de porcs, de volailles, de chiens et d'autres animaux domestiques prélevés depuis 2019. Jusqu'à présent, les résultats de ces tests sont tous négatifs. Pour plus d'information sur ce sujet, consultez le site https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Pages/Accueil.aspx.

EQSP, 555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Tél : 450 679-0540, poste 8697 – Fax : 450 463-5229 – Courriel : mpelletier@eqsp.ca

4- Quelles mesures de précaution dois-je prendre lorsque je dois manipuler des animaux et que je ne suspecte pas d'être atteint de la COVID-19?

Il convient d'appliquer les règles générales d'hygiène habituelle lors de la manipulation des animaux. Il faut notamment se laver les mains avec de l'eau et du savon avant et après avoir touché les animaux, utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon. Préconiser le port de gants ou le lavage fréquent des mains lors des opérations, ainsi que d'éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche. Veuillez consulter le site mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses pour toutes informations supplémentaires.

5- Quelles mesures de précaution dois-je prendre lorsque je suis en contact étroit avec des animaux et que je suspecte d'être atteint de la COVID-19?

Bien qu'il n'y ait eu aucun signalement d'animaux qui soient devenus malades en raison de la COVID-19, il est recommandé de ne pas manipuler les animaux si vous en êtes atteint. Si une personne infectée entre en contact avec ces derniers, ceux-ci seraient considérés comme des vecteurs mécaniques de propagation, comme le sont les surfaces et les objets. Afin de prévenir la transmission du virus, il serait prudent d'éviter les contacts avec les animaux, leurs aliments et leurs équipements. Étant donné que le virus est transmis par les excrétions et les postillons, le port d'un masque facial serait essentiel lorsque vous devez être à proximité des animaux.

6- Que dois-je faire si jamais mes porcs et leur environnement ont été en contact avec une personne infectée par la COVID-19?

Dans cette situation, veuillez prendre les mesures nécessaires pour éviter que les membres de votre personnel ou du personnel externe (ex. : équipe de vaccination) ne se contaminent indirectement par le virus qui pourrait se retrouver dans l'environnement de la ferme. Veuillez consultez le site suivant à cet effet cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/Pages/coronavirus.aspx.
Concernant les visites non-essentielles, veuillez les remettre à plus tard et pour les personnes qui doivent quand même se rendre à votre bâtiment, informez-les de la situation pour qu'elles prennent les mesures de précaution nécessaires à leur propre protection, ainsi qu'à la vôtre.

7- Comment puis-je me protéger et protéger le personnel de mon entreprise?

Veuillez visiter les sites suivants pour toute information supplémentaire sur votre protection et celles de vos employés contre la COVID-19.
canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html
quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/

La mise en place de ces mesures de précaution permet le maintien essentiel de l'activité agricole et de la fonction première de notre secteur d'activité, c'est-à-dire, rendre les denrées alimentaires disponibles à chaque citoyen et citoyenne.

EQSP, 555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
Tél : 450 679-0540, poste 8697 – Fax : 450 463-5229 – Courriel : mpelletier@eqsp.ca